



Les syndicats et associations de retraités
USR CGT, FSU, FGRFP, FO, ANR, CFE CGC et UNSA

Constatent que l'assemblée de Corse ne répond pas à la revendication qui relève de sa compétence, à savoir une réduction de 50% dans les transports aériens, maritimes et ferroviaires.

Faisant suite aux diverses actions sur la place publique, en réponse à un courrier adressé au président de l'assemblée et le fait que par le passé l'assemblée de Corse avait voté à l'unanimité et à deux reprises une motion en faveur de la satisfaction de la revendication des retraités, le président de l'assemblée de Corse a convié les organisations syndicales et les associations de retraités à une entrevue au cours de laquelle il a décidé de créer une commission ad hoc.

Concernant la méthode, le président TALAMONI a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'engager une négociation (*je ne suis pas un employeur face à des syndicats, déclarait-il lors de la dernière réunion !*). Il informait qu'il s'agissait d'une simple consultation et rien de plus et que l'assemblée est ensuite souveraine pour prendre ses décisions. Pourquoi alors créer une commission ad hoc qui devient ainsi une parodie de démocratie? S'il s'agissait d'une consultation, il lui suffisait de saisir pour avis le conseil économique social et culturel dans lequel tous les acteurs sociaux sont présents et qui est une des composantes de la CTC.

Lors de la première réunion de ladite commission le ton était donné aux participants par un tableau organisé en déciles dans lequel il situait déjà son action d'une manière restrictive en faveur de revenus inférieurs à 1 787 euros par foyer fiscal, considérant que les revenus compris entre 1 787 euros et 2 083 euros mensuels concernaient des personnes dont il estimait qu'elles étaient riches. (*Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires ..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.*).

La deuxième réunion de la commission ad hoc, toujours sans négociation, n'était destinée qu'à annoncer la décision unilatérale du président TALAMONI, il avait d'ailleurs prévu une conférence de presse à 16h00 lors de laquelle et au vu des explications données, il ressortait qu'il orientait davantage son action politique en direction d'une aide à la précarité. D'autre part, nous avons pu noter un écart énorme à la baisse entre ce qu'il nous avait annoncé lors de la première réunion et ce qui a été annoncé à la seconde réunion, puisque l'on passe alors pour un foyer fiscal : de 1786 euros à 1200 euros mensuel soit un revenu de 600 euros mensuel par individu. Lorsque l'on sait que l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale estime que pour échapper à l'exclusion sociale il faut un revenu minimum de 1 424 euros net pour une personne seule, que le salaire moyen en France est de 2 225 euros net et que la Corse se distingue par un salaire brut moyen le plus bas de France (*les dernières communications de L'URSAFF dans le bulletin trimestriel (statUR) laissant apparaître un différentiel de 484 euros*), on prend mieux la mesure du côté dérisoire de la décision du président TALAMONI.

Le président TALAMONI annonce à la presse au sortir de la réunion que la CTC débloque 1.3 millions pour aider 35 000 retraités avec 30 000 billets. Il ressort donc que les 35 000 retraités concernés ne pourront pas être tous bénéficiaires de cette mesure. Pour tenter de rendre plus cohérente cette annonce, le président de l'office des transports fait état d'une statistique selon laquelle 28 000 retraités auraient voyagés au cours de l'année 2016. Mais cette information ne dit pas combien de ces couples de retraités perçoivent des revenus de 1 200 euros par mois ou 600 euros par individu ! À l'évidence, beaucoup moins. Le président TALAMONI annonce le déblocage d'une enveloppe de 1.3 millions dont il sait pertinemment qu'elle sera très peu consommée. En effet, il faut être logique, combien de retraités qui ont 600 euros de revenus par mois et qui de ce fait ont du mal à assurer l'essentiel, pourront se payer un billet de 95 euros et les frais complémentaires inhérents aux voyages?

Engagée de cette manière, cette mesure ressemble à si méprendre à ce qu'il convient d'appeler " de l'enfumage " !

Par ailleurs, l'échange contradictoire et le fort désaccord que nous avons eu avec le président TALAMONI concernait les notions d'égalité et d'équité. L'assemblée de Corse va donc au nom de l'équité délivrer des cartes de réduction de transports qui seront en réalité des cartes d'identification de pauvreté. En effet, si cette mesure avait concerné tous les retraités ou la très grande majorité et que tous s'étaient vu délivrer une carte, celle-ci, outre le fait de générer une réduction sur les transports, n'aurait été qu'un simple indicateur de la qualité de retraité. Or, en en annonçant publiquement, comme l'a fait le président TALAMONI, qu'elle ne concernera que les foyers fiscaux économiquement faible, aux revenus de 1 200 euros mensuel, cette carte deviendra un document d'identification des "pauvres" ! Où est donc la grande avancée sociale?

Lorsque l'on sait qu'en Corse la pauvreté reste le plus souvent cachée par dignité, combien de retraités concernés auront le courage d'aller à Canossa pour quémander

devant le guichet d'une compagnie de transport cette réduction? Le moins que l'on puisse dire est que l'humanisme est totalement absent de cette démarche politicienne ! Par contre les 200 euros d'indemnité de vie chère que nous réclamons à l'État étaient notamment revendiqués pour cette population de retraités et malgré cela, celui-ci fait toujours la sourde oreille!

Il faut noter que lors des deux réunions de la commission ad hoc d'autres membres de l'assemblée de Corse, de groupes politiques différents, n'étaient pas d'accord avec le président TALAMONI.

L'intersyndicale est certes pour une égalité de traitement entre les retraités, mais une égalité raisonnée car elle non plus n'a jamais eu l'intention de faire bénéficier des PDG ou des hauts salaires d'une réduction sur les transports contrairement à ce que laisse entendre le président TALAMONI. Cependant, pour déterminer quel pourrait être le niveau de ce qui serait "raisonnable", encore faut-il avoir en face des interlocuteurs qui engagent une négociation ! Or, le président TALAMONI et le Président de l'office des transports ont non seulement annoncé haut et fort qu'ils refusaient la négociation mais sont contre toute égalité contrairement à la philosophie politique de leur maître à penser, Pascal PAOLI, qui lui soutenait "que l'égalité ne doit pas être un vain mot". Ils se sont donc prononcés pour une notion d'équité exclusivement comptable et restrictive. En réalité, cette annonce qui ne répond pas à nos revendications, a tout juste une portée purement symbolique en matière de précarité en direction du secours catholique ou du secours populaire qui verront leurs protégés toujours aussi précaires après la mise en œuvre de cette décision unilatérale.

En préambule de la dernière réunion de la commission ad hoc, le président TALAMONI rappelait sa position qui n'avait pas varié d'un pouce à savoir que ne seraient concernés par la réduction des transport que les retraités dont le foyer fiscal aurait un revenu de 14 234 euros par an soit 1 186 euros par mois pour un couple soit 593 euros pour une personne seule. Les syndicats STC et la CFDT, pour ce qui les concernent, se félicitent de cette mesure ridicule et considèrent que c'est une grande avancée. Le représentant de la FSU au nom de l'intersyndicale pris alors la parole pour lire une déclaration commune au terme de laquelle les participants se levèrent et quittèrent la séance (voir le document *2017-03-01 Déclaration 7 organisations*).

L'intersyndicale maintient donc sa revendication de 50% de réduction du tarif résident dans les transports aériens, maritimes et ferroviaires pour tous les retraités qui habitent en Corse

De plus, quand on regarde de plus près les situations, qui sont justes et que nous ne remettons pas en cause, les étudiants de Corse, fils de personnes plus aisées ou moins aisées, bénéficient tous de la gratuité pour le train, tous les salariés qui perçoivent la prime d'insularité touchent le même montant qu'il soit cadre ou employé, tous les fonctionnaires qui perçoivent l'indemnité compensatoire pour frais de transport perçoivent la même somme quel que soit leur catégorie, le tarif résident est bien le même pour tout le monde y compris pour celui qui paye en Corse l'ISF, et

enfin cette parfaite égalité qui est pratiqué par la CAPA pour tous ceux qui prennent la navette Porticcio/Ajaccio et qui payent 5 € par an. Pourquoi les retraités seraient-ils traités comme des sous citoyens, alors qu'ils subissent de plein fouet la cherté de vie et le handicap de l'insularité ? C'est inacceptable !

Par ailleurs, la somme annoncée de 1.3 millions n'est qu'une faible partie des 40 millions non consommés de l'enveloppe de continuité territoriale. il aurait suffi au président de la doubler soit 2.6 millions pour satisfaire la revendication, d'autant qu'en demandant la déspecialisation de cette enveloppe et en dévoyant ainsi les fonds de la continuité territoriale vers d'autre objectifs, il aurait été aisé de satisfaire la revendication des retraités qui de plus vise le cœur de cible de la continuité territoriale à savoir : la réduction des frais de transport. D'ailleurs, si cette enveloppe est sous utilisée et qu'elle affiche des excédents, comme c'est actuellement le cas, l'Etat finira par réduire l'enveloppe du montant des excédents.

L'intersyndicale affirme que l'assemblée de Corse semble s'asseoir sur sa propre délibération du 30 juin 1995 qui stipulait notamment:

"Le service public est organisé sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité et dans les conditions définies au V de l'article 78. Il a pour objectif d'offrir des dessertes présentant les meilleures conditions d'accès, de qualité, de régularité et de tarif".

Mais cet impératif de meilleures conditions de tarifs semble relégué au passé et force est de constater avec amertume qu'il n'y a pas de volonté politique réelle qui tente de répondre concrètement à cette contrainte de l'insularité et à fortiori à la revendication des retraités.

Les organisations présentes vont donc œuvrer afin de mettre en place un rapport de force plus important et organisé au plan régional pour faire entendre et satisfaire la revendication au bénéfice des retraités de Corse.